



Health  
Canada

Santé  
Canada

le 27 mars, 2020

**RE: Extension Administrative**

Cher partenaire,

Vous recevez cette lettre car vous êtes titulaires de licence pour précurseurs de catégorie A ou d'une inscription relative aux précurseurs de catégorie B émise en vertu du Règlement sur les précurseurs (RP) et celle-ci arrivera à échéance entre le 1 avril 2020 et le 30 juin 2020.

Étant donné les circonstances uniques entourant la pandémie du coronavirus, le Bureau des substances contrôlées (BSC) vous avise par la présente que nous émettons une prolongation des licences et inscriptions qui expireront entre les dates du 1 avril 2020 et le 30 juin 2020. Ces licences et inscriptions sont maintenant valides jusqu'au **30 septembre 2020**. Veuillez conserver cette lettre pour vos dossiers comme preuve ou confirmation de cette prolongation.

Nous vous rappelons que si vous désirez poursuivre des activités avec un précurseur chimique après le 30 septembre 2020, c'est votre responsabilité de nous envoyer une demande de renouvellement avant le 30 septembre 2020 pour demeurer conforme avec le RP. Votre demande sera acceptée à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2020 et doit être envoyée au [hc.precursors-precenseurs.sc@canada.ca](mailto:hc.precursors-precenseurs.sc@canada.ca). Notez bien que le BSC s'engage à respecter la norme de service de 60 jours civils pour le traitement des demandes de renouvellement à compter de la date à laquelle elles sont considérées complètes.

N'hésitez pas à communiquer avec nous si vous avez des questions au [hc.precursors-precenseurs.sc@canada.ca](mailto:hc.precursors-precenseurs.sc@canada.ca).

Merci beaucoup,

Paul Loo  
Directeur  
Bureau des substances contrôlées  
Direction générale des substances contrôlées et du cannabis  
Santé Canada

Canada 